

LES PECHEURS DU PORT DESAINT-ELME INQUIETS

MARIUS AUTRAN INTERVIENT AUPRES DU PREFET

Sollicité par les pêcheurs — plaisanciers et professionnels — du port de St-Elme, Marius Autran, adjoint au maire, vient d'adresser une lettre au préfet du Var afin qu'une solution soit apportée à leurs soucis.

Dans un premier temps, Marius Autran rappelle les données du problème :

Le port actuel — si l'on peut l'appeler ainsi — a été partiellement comblé ces dernières années à la fois pour la réalisation du projet des « Marines » et pour l'aménagement de la grande « rocade » reliant La Seyne à St-Mandrier par

l'isthme des Sablettes. Un ponton en bois construit depuis plusieurs années par la municipalité constitue le seul aménagement valable permettant d'y amarrer des bateaux en toute sécurité.

La réalisation de la route implique la disparition de ce ponton et le comblement de ses abords immédiats. Tout cela les pêcheurs le savent et l'admettent.

Promesse leur avait été faite d'un endigage et d'un abri sûr plus éloigné de la côte. Cet ouvrage a été en partie réalisé par l'apport de blocs dé-

versés en vrac le long desquels un amarrage est tout à fait problématique.

Or, la presse locale des 4 et 5 décembre, par un communiqué anonyme enjoint aux pêcheurs d'avoir à quitter leur amarrage, le port devant être comblé. Cela au 15 décembre au plus tard.

L'employé à la surveillance du comblement intime des ordres, pour accélérer l'opération et faciliter l'exécution de l'ultimatum.

Les pêcheurs sont indignés de tels procédés.

Marius Autran se fait leur interprète pour soumettre à la réflexion de M. le Préfet les points suivants :

Il serait de la plus élémentaire logique que le ponton construit par la ville, soit reconstruit dans le nouveau port. J'ajoute que les pêcheurs sont prêts à participer bénévolement à ce travail.

Si ce ponton n'était pas reconstruit, il est impensable d'amarrer des bateaux à des blocs posés en désordre ne présentant aucun alignement ni aucune continuité.

L'absence de quai, avec boucle d'amarrage, l'absence de ponton obligerait chaque pêcheur à installer lui-même des pilotis, — à condition de pouvoir les enfoncer — avec du matériel de fortune plus ou moins hétéroclite difficile à transporter.

On imagine aisément que de telles installations manqueraient plutôt aux règles de l'esthétique.

Nos modestes pêcheurs, retraités pour la plupart sont en droit d'exiger mieux car ils paient tout de même une taxe d'amarrage de 75 F. et les pro-

fessionnels paient bien davantage... sans parler des frais d'entretien.

Rien n'est réalisé jusqu'ici pour l'aménagement d'un plan incliné de halage ou d'un appareil de levage pour la mise au sec des embarcations afin de permettre au moins 2 fois par an le grattage, la peinture et travaux divers de réparation.

L'accès au nouveau port se fait actuellement par une voie qui est fermée 2 jours par semaine — le samedi et le dimanche — précisément les jours de congé où les travailleurs peuvent utiliser leur bateau.

On s'explique mal pourquoi le maire de port auprès duquel des demandes d'emplacement ont été déposées depuis 2 ou 3 ans n'intervienne pas dans cette affaire.

Pour toutes ces raisons, je sollicite de votre part, M. le Préfet, une intervention rapide auprès des services compétents afin que :

— le délai de transfert soit prorogé ;

— qu'il le soit suffisamment pour parfaire l'aménagement du nouveau port — quai, ponton, possibilité de halage...

— Que les nombreux retraités, d'un âge certain et dont le pied n'est plus aussi sûr, puissent apprécier une solution humaine à leurs problèmes.

Persuadé de votre compréhension, je vous prie de croire, M. le Préfet, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Signalons que très précisément Philippe Giovannini était intervenu de son côté auprès de la Chambre de Commerce et avait obtenu l'assurance que ce problème serait examiné par M. Fontana.